

DOUARNENEZ SE SOUVIENT...
AUSCHWITS
LE VOYAGE SANS RETOUR

Vers 1942, à TREBOUL, 2 rue Listrouarn, habitait un petit garçon de dix ans, Jean Michel.

Il avait gardé sur le visage cette candeur de la petite enfance qui donne des garçonnets adorables. Il ne laissait personne indifférent. Il vivait là avec son père Jacques HERVE doux peintre de nos paysages et sa mère, Jeanne.

Il fréquentait l'école Saint Jean qui protégeait ce petit Israélite...

Bien des gens du voisinage avaient proposé au couple d'héberger le petit, de le cacher au besoin, car Jeanne était née GEISMAR. Ils portaient l'étoile jaune des Juifs. Ils ne voulaient pas être séparés.

Un jour, les Allemands les ont emmenés, tous les trois. Personnes n'a rien pu faire...

Au milieu des colonnes d'enfants et des monceaux de cadavres que la télévision nous a montrés pour le cinquantième anniversaire de la libération du camps d'AUSCHWITZ, vous n'avez pas pu apercevoir le petit Jean-Michel, même anonyme, même méconnaissable, car il était déjà mort, bien avant, un an presque, dans une chambre à gaz, le 8 février 1944, avec sa mère. Il n'avait pas encore douze ans. Elle aurait eu trente neuf ans le mois suivant...

Entre TREBOUL et AUSCHWITZ, rien ne leur avait été épargné. Là-bas tous les deux, ils auront pris la file de droite Jacques, le père, était déjà mort à Drancy. Ils ne devaient plus jamais se revoir. L'horreur...

Malgré le temps passé, la rage et la révolte hantent encore les souvenirs avec lesquels pourtant il faut vivre. Peut-on parler de pardon en termes ordinaires, même cinquante ans après ? C'est difficile, un peu comme une trahison...

Jacob KROUTO avait 60 en 1942, son épouse Eugénie MASS 56 ans, quand les Allemands sont venus les arrêter au 12 de la rue Laennec (aujourd'hui rue Eugène Kérivel). Nés à ODESSA, ils s'étaient « réfugiés » à DOUARNENEZ. Pauvre « refuge »...

Leur acte de décès commun porte ces mots terribles : « ...Ils ont été internés à DRANCY puis dirigés sur le camp d'AUSCHWITZ ou, en tant qu'israélites, âgés de plus de cinquante cinq ans, ils ont été exterminés dès leur arrivée. »

Il n'y a pas de date précise mais une recommandation notifiée officiellement le 29 décembre 1947 :

« ... mention en sera faite en marge de l'acte, le plus rapproché par sa date, du 9 novembre 1942. »

On peut mourir ainsi, approximativement.

On peut disparaître ainsi du monde des vivants.

Mais pas de nos mémoires

Plus tard, lorsque les témoins auront emporté leur témoignage au-delà du grand repos, il restera ces registres que d'autres viendront feuilleter pour y découvrir la trace de Jacob et Eugénie, de Jacques et Jeanne, du petit Jean-Michel qui n'avait pas douze ans, comme son petit camarade, Pierre-Yves KERVAREC, sauvagement abattu au JUCH, quelques mois plus tard, par les porteurs de la même haine.

Alors, ne me demandez pas, pourquoi, le monde de l'enfance reste si important pour moi.

DOUARNENEZ SE SOUVIENT...

AUSCHWITZ

LE VOYAGE SANS RETOUR

Vers 1942, à TREBOUL, 2, rue Listrouarn habitait un petit garçon de dix ans, Jean Michel. Il avait gardé sur le visage cette candeur de la petite enfance qui donne des garçonnets adorables. Il ne laissait personne indifférent. Il vivait là, avec son père Jacques HERVE doux peintre de nos paysages et sa mère, Jeanne.

Bien des gens du voisinage avaient proposé au couple d'héberger le petit, de le cacher au besoin, car Jeanne était née GEISMAR. Ils portaient l'étoile jaune des Juifs. Ils ne voulurent pas être séparés. Un jour, les Allemands les ont emmenés, tous les trois. Personne n'a rien pu faire...

Au milieu des colonnes d'enfants et des monceaux de cadavres que la télévision nous a montrés pour le cinquantième anniversaire de la libération du camp d'AUSCHWITZ, vous n'avez pas pu apercevoir le petit Jean-Michel, même anonyme, même méconnaissable, car il était déjà mort, bien avant, un an presque, dans une chambre à gaz, le 8 Février 1944, avec sa mère. Il n'avait pas encore douze ans. Elle aurait eu trente neuf ans le mois suivant...

Entre TREBOUL et AUSCHWITZ, rien ne leur avait été épargné. Là-bas, ils auront pris la file de droite et Jacques, le père, la file de gauche, pour ne plus jamais se revoir. L'horreur...

Malgré le temps passé, la rage et la révolte hantent encore les souvenirs avec lesquels pourtant il faut vivre. Peut-on parler de pardon en termes ordinaires, même cinquante ans après ? C'est difficile, un peu comme une trahison.

Jacob KROUTO avait 60 ans en 1942, son épouse Eugénie MASS 56 ans, quand les Allemands sont venus les arrêter au 12 de la rue Laënnec (aujourd'hui rue Eugène Kérivel). Nés à ODESSA, ils s'étaient « réfugiés » à DOUARNENEZ. Pauvre « refuge ».

Leur acte de décès commun porte ces mots terribles : « ... ils ont été internés à DRANCY puis dirigés sur le camp d'AUSCHWITZ où, en tant qu'Israélites, âgés de plus de cinquante cinq ans, ils ont été exterminés dès leur arrivée. »

Il n'y a pas de date précise mais une recommandation notifiée officiellement le 29 Décembre 1947 :

« ... mention en sera faite en marge de l'acte, le plus rapproché par sa date, du 9 Novembre 1942 ».

On peut mourir ainsi, approximativement.
On peut disparaître ainsi du monde des vivants.
Mais pas de nos mémoires.

Plus tard, lorsque les témoins auront emporté leur témoignage au-delà du grand repos, il restera ces registres que d'autres viendront feuilleter pour y découvrir la trace de Jacob et Eugénie, de Jacques et Jeanne, du petit Jean-Michel qui n'avait pas douze ans, comme son petit camarade, Pierre-Yves KERVAREC, sauvagement abattu au JUCH, quelques mois plus tard, par les porteurs de la même haine.

Alors, ne me demandez pas, aujourd'hui, pourquoi j'aime tant les enfants.

Michel Mazeas
mai-juin 1995

N° 54

Geismar
Jeanne

huit mots rayés puis approuvés

3 Adjoint spécial

[Signature]

République Française ~~me soussigné~~ Ministère ~~des~~ Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Bureau de l'Ép. Civil Déportés. Acte de décès. L'an mil neuf cent quarante-quatre le huit février, est décès à Auschwitz, Pologne, Hervé né Geismar Jeanne, né le douze mars mil neuf cent cinq à Paris, troisième arrondissement, Seine, domicilié en dernier lieu à Torboul, Finistère, 1 rue Gestouarn, fille de Geismar Jules et de Weil Marthe Jeanne, son épouse, épouse de ~~Donat~~ Hervé Jacques. Le ~~me soussigné~~ présent acte nous a été dressé ~~sur la déclaration~~ par Nous, Officier de l'État Civil au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à Paris le 19 juillet 1942, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 551551 du 30 octobre 1945, tant qu'il n'est au Journal officiel du 31 octobre 1945, sur la base des éléments d'information figurant au dossier du de cujus qui nous a été présenté le même jour. L'officier d'État civil : Boucheron. Leguin Marcel. Pour copie conforme. Le présent acte a été transcrit sur les registres de la commune de Douarnenez-Torboul, ce jour vingt-neuf juillet mil neuf cent quarante-sept, par Nous, Hervé Le Corre, Adjoint spécial de Torboul.

[Signature]

* époux décédés
renvoi approuvé
L'Adjoint Spécial

N° 62

Kersali

Yves

N° 63

Hervi

Jean Michel Jules

* neuf
renvoi approuvé
L'Adjoint Spécial

vingt-huit mots vides nuls approuvés
L'Adjoint Spécial.

N° 64

Le Ploal

Jean François Marie

Le quatre septembre mil neuf cent quarante sept, à seize heures trente minutes, est décédé en son domicile, 21 rue de la Harne, Yves Kersali, Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille Militaire, retraité, né à Ploaré, Finistère, le dix-neuf mai mil huit cent quatre vingt cinq, fils de Guillaume Kersali et de Marie Anne Cornu, épouse de Marie Le Brun, sans profession, domiciliée en cette commune, veuf en premières noces de Philomène Heirivel.

Dressé par Nous, le cinq septembre mil neuf cent quarante-sept, à onze heures minutes sur la déclaration faite par Jules Thomas, cultivateur, quarante-quatre ans, voisin du défunt, qui, lecture faite a signé avec Nous, Hervé Le Corre, Adjoint Spécial de Triboul.

J. Thomas



La République Française mil neuf cent quarante sept, Ministère de l'Intérieur, Bureau de l'Etat Civil, Département de la Seine, Arrondissement de Paris, le dix-neuf mai mil neuf cent quarante sept, à Paris, cinquante-neufième arrondissement, Leire, domiciliée en dernier lieu à Triboul, Finistère, 1 rue Lestonnard, fille de Hervé Jacque et de Geismar Jeanne, son épouse. Le présent acte a été dressé par Nous, Officier d'Etat Civil au Ministère de l'Intérieur.

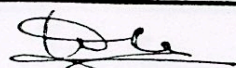
Le dix-neuf mai mil neuf cent quarante sept, à Paris, cinquante-neufième arrondissement, Leire, domiciliée en dernier lieu à Triboul, Finistère, 1 rue Lestonnard, fille de Hervé Jacque et de Geismar Jeanne, son épouse. Le présent acte a été dressé par Nous, Officier d'Etat Civil au Ministère de l'Intérieur.



Le vingt-trois septembre mil neuf cent quarante sept, à quatre heures minutes, est décédé en son domicile, 28 rue Commandant Fernal, Jean François Marie Le Ploal, manoeuvre, né à Poulbargat, Finistère, le treize décembre mil huit cent cinquante-huit, fils de Jean Marie Le Ploal et de Marie Le Doaré, épouse décédée veuf de Marie Catherine Etiepham.

Dressé par Nous, le vingt-trois septembre mil neuf cent quarante sept, à dix heures quarante minutes sur la déclaration faite par Gabriel Pelli, contremaître, quarante-neuf ans, voisin du défunt, qui, lecture faite a signé avec Nous, Hervé Le Corre, Adjoint Spécial de Triboul.

G. Pelli



N° 63

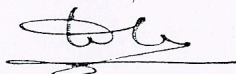
Herri

Jean Michel Jules

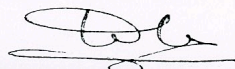
* neuf
unv. approuvé
L'Adjoint Spécial



ingt-huit mots rayés nuls approuvés
L'Adjoint Spécial.



La République Française ~~mil neuf cent quarante sept~~ Ministère ~~des~~
~~Ministres des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Bureau de l'Etat~~
Civil Déportés. Acte de décès. L'an mil neuf cent quarante-quatre, le huit fi-
vrier, est décédé à Auschwitz, Pologne, Herri Jean Michel Jules, né le vingt-
neuf mai mil neuf cent trente-deux à Paris cinquième arrondissement, Seine, domi-
cilié en dernier lieu à Triboul, Finistère, l'un Lesionnaire, fils de Herri Jacques
et de Guimar Jeanne, son épouse. Le présent acte a été dressé par Nous, Officier
~~Dressé par Nous, le de l'Etat Civil au Ministère~~
~~des Anciens Combattants~~ ~~Ministres des Anciens Combattants et Victimes de Guerre~~, à Paris le
9 septembre 1944, conformément aux dispositions de l'ordonnance N° 452.567 du 30
octobre 1945 (art. 3) insérée au Journal Officiel du 31 octobre 1945, sur la base des
éléments d'information figurant au dossier du de cujus qui nous a été présenté
ce même jour. L'Officier d'Etat Civil Vincent Pierre. Pour copie conforme. Le pré-
sent acte a été transcrit sur les registres de la commune de Douarnenez-Triboul,
ce jour douze septembre mil neuf cent quarante-sept, par Nous, Herri Le Corre,
Adjoint Spécial de Triboul.



168 Jacques Hervé

qui a Paris. 3^e arr. le 20 février 1930 avec
me Geismar, Paris le 10 février 1931. Le
un

na le 19 novembre 1927 par Caroline
vite Neumann suivant acte rep. par
- Begun, notaire à Paris. Paris le 22
1935. Le greffier

décédé à Drancy (Seine) le 3 février
1944. Acte transcrit à Paris 8^e
arr. le 9 sept. 1949. Paris 15
février 1950. Le greffier

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le huit février à
onze heures et quart du matin, a été de
naissance de Jacques Hervé, de sexe
masculin, né le cinq février courant à
trois heures du soir, rue Panguet, 28, fils
de père et mère voy. Déclarés. D'ont
par, Hans Victor Brivault adroit au Meur,
Officier de l'Etat civil de la Seine arrondissement
de Paris, sur la présentation de l'acte
et la déclaration faite par Léon Bissier âgé
de quarante sept ans, Docteur en médecine,
domicilié Place de l'Alma, 5, ayant assisté
à l'accouchement, en présence de Octave
Decourty âgé de trente sept ans, sage-femme
domiciliée rue Galvani, 20, et de Henri
Compet âgé de quarante six ans, Docteur en
médecine, domicilié rue Harbanc, 12,
Léonard qui ont signé avec l'Officier de l'Etat
civil. Nous après lecture.
L. F. Greffier Decourty Compet H. Decourty

Cinquante-cinq
Vu la signification à Nous faite le neuf septembre mil neuf cent quarante-neuf, de la grosse d'un jugement du tribunal civil de la Seine en date du vingt-deux juillet mil neuf cent quarante-neuf, Nous * transcrivons ici le dispositif dudit jugement : PAR CES MOTIFS...Le Tribunal dit et déclare, que le * trois février mil neuf cent quarante-quatre, est décédé à Drancy (Seine), Jacques Hervé NEUMANN, domicilié à Paris troisième arrondissement, 249 rue Saint Martin, né à Paris seizième arrondissement, le cinq février mil neuf cent cinq, fils de Caroline Marguerite NEUMANN.- Epoux de Jeanne GEISMAR.- Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès du susnommé et qu'il sera opposable aux tiers, * Ordonne la transcription sur les registres courants de la 3ème Mairie.- Transcrit le neuf septembre mil neuf cent quarante-neuf, dix-sept heures, par Nous, Robert PINDON, Adjoint au maire du troisième arrondissement de Paris./

Pindon

SOUVIENT...

1

~~DOUARNENEZ SE~~
AUSCHWITZ
LE VOYAGE SANS RETOUR.

Vers ~~1942~~ 1942, à TREBOUL, 2 rue ~~L~~ L'istrouarn,
habitait un petit garçon de dix ans, Jean Michel.
Il avait gardé ^{sur le visage} cette candeur de la petite enfance
~~qui donne~~ ~~des~~ ~~garçonnet~~ des garçonnet adorables. ~~Il~~
~~ne~~ ne laissait personne indifférent. Il vivait là, avec
son père Jacques HERVÉ ^{et sa mère Jeanne} ~~et sa mère~~ Jeanne.
Il fréquentait l'école Saint Jean ^{qui portait ce petit nom} ~~qui portait ce petit nom~~ ~~maître~~..
Bien des gens du voisinage avaient proposé au
couple d'héberger le petit, de le cacher au besoin, car
Jeanne était née GEISMAR. Ils portaient l'étoile
jaune des Juifs. Ils ne voulaient pas être séparés.
Un jour, les Allemands les ont emmenés, tous les trois.
Personne n'a rien pu faire...

Au milieu des colonnes d'enfants et des monceaux
de cadavres que la télévision nous a montrés pour
le cinquantième anniversaire de la libération du
camp d'AUSCHWITZ, vous n'avez pas pu apercevoir
le petit Jean Michel, même anonyme, même mécon-
naissable, car il était déjà mort, bien avant,
un an presque, dans une chambre à gaz, le
8 février 1944, avec sa mère. Il n'avait pas
encore douze ans. Elle aurait eu trente neuf
ans le mois suivant...

Entre TREBOUL et AUSCHWITZ, rien ne leur avait
été épargné. Là-bas, ^{tous les deux} ils auront pris la file de
droite Jacques, le père, ^{qui était déjà mort à Drancy} ~~la file de gauche~~ ~~propre~~. Ils ne
devaient plus jamais se revoir. L'horreur...

Malgré le temps passé, la rage et la révolte
hantent encore les souvenirs avec lesquels

12
pourtant il faut vivre. ~~Peut-on~~ Peut-on parler de pardon en
termes ordinaires, même cinquante^{ans} après? C'est
difficile, un^{peu} comme une trahison...

Jacob KROUTO avait 60 ans en 1942, son épouse
Eugénie MASS 56 ans, quand les Allemands sont
venus les arrêter au 12 de la rue Laënnec (aujourd'hui
rue Eugène Kéroul). Nés à ODESSA, ils s'étaient
"réfugiés" à DOUARNENEZ. Pauvre "refuge"...

Leur acte de décès commun porte ces mots terribles :
«... ils ont été internés à DRANCY puis dirigés sur
le camp d' AUSCHWITZ où, en tant qu'israélites,
âgés de plus de cinquante cinq ans, ils ont été exterminés
dès leur arrivée. »

Il n'y a pas de date précise mais une recommandation
notifiée officiellement le 29 décembre 1947 :
«... mention en sera faite en marge de l'acte,
le plus rapproché par sa date, du 3 novembre 1942. »

On peut mourir ainsi, approximativement.

On peut disparaître ainsi du monde des vivants.

Mais pas de nos mémoires.

Plus tard, lorsque les témoins auront emporté
leur témoignage au-delà du grand repos, il
restera ces registres que d'autres viendront
feuilleter pour y découvrir la trace de Jacob et Eugénie,
de Jacques et ~~de~~ Jeanne, du petit Jean-Michel qui n'avait
pas douze ans, comme son petit camarade, Pierre. Yves
KERVAREC, sauvagement abattu au ~~guet~~ **GUET**, quelques
mois plus tard, par les porteurs de la même haine.

Alors, ne me demandez pas ~~pourquoi~~ ~~pourquoi~~ le monde
~~est resté si important pour moi.~~
de l'enfance ~~est resté~~ si important pour moi.

DOUARNENEZ SE SOUVIENT...
AUSCHWITS
LE VOYAGE SANS RETOUR

Vers 1942, à TREBOUL, 2 rue Listrouarn, habitait un petit garçon de dix ans, Jean Michel.

Il avait gardé sur le visage cette candeur de la petite enfance qui donne des garçonnets adorables. Il ne laissait personne indifférent. Il vivait là avec son père Jacques HERVE doux peintre de nos paysages et sa mère, Jeanne.

Il fréquentait l'école Saint Jean qui protégeait ce petit Israélite...

Bien des gens du voisinage avaient proposé au couple d'héberger le petit, de le cacher au besoin, car Jeanne était née GEISMAR. Ils portaient l'étoile jaune des Juifs. Ils ne voulaient pas être séparés.

Un jour, les Allemands les ont emmenés, tous les trois. Personnes n'a rien pu faire...

Au milieu des colonnes d'enfants et des monceaux de cadavres que la télévision nous a montrés pour le cinquantième anniversaire de la libération du camps d'AUSCHWITZ, vous n'avez pas pu apercevoir le petit Jean-Michel, même anonyme, même méconnaissable, car il était déjà mort, bien avant, un an presque, dans une chambre à gaz, le 8 février 1944, avec sa mère. Il n'avait pas encore douze ans. Elle aurait eu trente neuf ans le mois suivant...

Entre TREBOUL et AUSCHWITZ, rien ne leur avait été épargné. Là-bas tous les deux, ils auront pris la file de droite Jacques, le père, était déjà mort à Drancy. Ils ne devaient plus jamais se revoir. L'horreur...

Malgré le temps passé, la rage et la révolte hantent encore les souvenirs avec lesquels pourtant il faut vivre. Peut-on parler de pardon en termes ordinaires, même cinquante ans après ? C'est difficile, un peu comme une trahison...

Jacob KROUTO avait 60 en 1942, son épouse Eugénie MASS 56 ans, quand les Allemands sont venus les arrêter au 12 de la rue Laennec (aujourd'hui rue Eugène Kérivel). Nés à ODESSA, ils s'étaient « réfugiés » à DOUARNENEZ. Pauvre « refuge »...

Leur acte de décès commun porte ces mots terribles : « ...Ils ont été internés à DRANCY puis dirigés sur le camp d'AUSCHWITZ ou, en tant qu'israélites, âgés de plus de cinquante cinq ans, ils ont été exterminés dès leur arrivée. »

Il n'y a pas de date précise mais une recommandation notifiée officiellement le 29 décembre 1947 :

« ... mention en sera faite en marge de l'acte, le plus rapproché par sa date, du 9 novembre 1942. »

On peut mourir ainsi, approximativement.

On peut disparaître ainsi du monde des vivants.

Mais pas de nos mémoires

Plus tard, lorsque les témoins auront emporté leur témoignage au-delà du grand repos, il restera ces registres que d'autres viendront feuilleter pour y découvrir la trace de Jacob et Eugénie, de Jacques et Jeanne, du petit Jean-Michel qui n'avait pas douze ans, comme son petit camarade, Pierre-Yves KERVAREC, sauvagement abattu au JUCH, quelques mois plus tard, par les porteurs de la même haine.

Alors, ne me demandez pas, pourquoi, le monde de l'enfance reste si important pour moi.

Michel Mazeris
juin 1995

168 Jacques Hervé

Marie a Paris-3^e arr. le 20 février 1930 avec
Jeanne Feisman, Paris le 10 février 1931. Le
quatrième

reconnu le 19 novembre 1947 par Caroline
Marguerite Neumann suivant acte reçu par
Maitre Pезин notaire à Paris. Paris le 28
mars 1935 Le greffier

Decédé à Drancy (seine) le 3 février
1944. Acte transcrit à Paris 3^e
arrt le 9 sept. 1949. Paris 15
février 1950. Le Jaffré

L'an mil neuf cent. cinq, le huit février à onze heures et quart du matin, a été de naissance de Jacques Hervé, du sexe masculin, né le cinq février courant à trois heures du soir, rue Paquette, 28, fils de père et mère voy. Dénoués. Domicile par Nous Victor Prévost adroit au Maire, Officier de l'Etat civil de la commune arrondissement de Paris, sur la présentation de l'enfant et la Déclaration faite par Léon Bissier âgé de quarante sept ans, Docteur en médecine, Domicilié Place de l'Alma, 5, ayant assisté à l'accouchement, en présence de Octavie Decourty âgée de trente sept ans, Sage-femme domiciliée rue Galvani, 20, et de Henri Coupet âgé de quarante six ans, Docteur en médecine, Domicilié rue Harbours, 12, Lénain qui ont signé avec G. Delarant et Nous après lecture.

L. F. Prévost Officier de l'Etat civil Victor Prévost

Vu la signification à Nous faite le neuf septembre mil neuf cent quarante-neuf, de la grosse d'un jugement du tribunal civil de la Seine en date du vingt-deux juillet mil neuf cent quarante-neuf, Nous transcrivons ici le dispositif dudit jugement : PAR CES MOTIFS...Le Tribunal dit et déclare, que le * trois février mil neuf cent quarante-quatre, est décédé à Drancy (Seine), Jacques Hervé NEUMANN, domicilié à Paris troisième arrondissement, 249 rue Saint Martin, né à Paris seizième arrondissement, le cinq février mil neuf cent cinq, fils de Caroline Marguerite NEUMANN.- Epoux de Jeanne GEISMAR.- Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès du susnommé et qu'il sera opposable aux tiers, * Ordonne la transcription sur les registres courants de la 3ème Mairie.- Transcrit le neuf septembre mil neuf cent quarante-neuf, dix-sept heures, par Nous, Robert PINDON, Adjoint au maire du troisième arrondissement de Paris./

R. Pindon

**EXTRAIT des minutes des actes de naissance**

du 5^e arrondissement de Paris

KD/C

284/316

Le 29 mai 1932, à trois heures est né Jean-Michel Jules HERVE, du sexe masculin, fils de Jacques HERVE, né à Paris seizième arrondissement le 05 février 1905, et de Jeanne GEISMAR, née à Paris, troisième arrondissement, le 12 mars 1905. Décédé à Auschwitz (Pologne) le 08 février 1944, acte transcrit à Douarnenez Tréboul (Finistère)./.

Paris, le 23 février 1995

Certifie le présent extrait conforme aux indications portées au registre par nous, fonctionnaire municipal délégué par le Maire dans les fonctions d'état civil du 5^e arrondissement

M. HENTET

Extrait des Minutes du Jure, du Tribunal civil de première instance, siégeant à Quimper (Finistère) où est écrit ce qui suit :

Le Tribunal vu la requête des intéressés, le Procureur de la République et ouï le rapport fait à la présente audience par Monsieur Meryeur, à ce soumis : après avoir entendu M^r Meyneux, juge délégué en son rapport, M^r Vignioloul, substitut du Procureur de la République dans ses conclusions orales et en avoir délibéré : attendu qu'il est constant que le sieur Krouto Jacob, né à Odessa (Russie), le dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-deux et la dame alias en gènes, femme Krouto, née à Odessa (Russie), le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, épouse de 18, Rue Eugène-Berivel à Douarnenez, ont été arrêtés en France le cent quarante-deux par les Allemands ; qu'ils ont été internés à Drancy, puis dirigés sur le camp d'Auschwitz où en tant qu'Israélites âgés de plus de cinquante ans ils ont été exterminés dès leur arrivée ; attendu que depuis novembre mil neuf cent quarante-deux, ils n'ont pas reparu. Officier de l'état civil, déclare de leurs nouvelles, que plus de cinq ans se sont écoulés depuis leur disparition ; Vu l'ordonnance du cinq avril mil neuf cent quarante quatre... Par ces motifs : Déclare constant pour être survenu en Allemagne, le décès de : 1^{er} Krouto Jacob, né à Odessa, le dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, réfugié russe, époux de M^{lle} Eugénie, demeurant 18, Rue Eugène-Berivel à Douarnenez ; 2^{de} M^{lle} Eugénie, née à Odessa, le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, réfugiée russe, épouse de Krouto Jacob, demeurant 18, Rue Eugène-Berivel à Douarnenez. Ordonne que le présent jugement sera transcrit sur les registres des décès de l'année courante de la commune de Douarnenez et que mention en sera faite en marge de l'acte le plus rapproché par la date, du cinq novembre mil neuf cent quarante-deux, tant sur le registre déposé aux archives de cette commune que sur celui déposé au greffe du Tribunal et sur les tables alphabétiques et de correspondance. Dit que le présent jugement sera exempt des droits de timbre et d'enregistrement, en l'ordre public. Ainsi jugé et prononcé... à Quimper ce jour, vingt-neuf décembre mil neuf cent quarante-sept, quatorze heures, sur les registres des décès de la commune de Douarnenez par Nous, Joseph Brocme, Officier de l'Etat-Civil par délégation.

N° 184

Krouto

Eugénie

Transcription

N°

[Signature]

Les Juifs

C'était, je crois, en 1943... Je descendais la rue Voltaire en bavardant avec mon ami Francis. Nous allions rejoindre la rue Obscure pour descendre sur le port. Soudain, à la hauteur de la rue de la Mairie, sur l'étroit trottoir d'en face, j'aperçus un grand vieillard barbu tenant par la main une petite fille. Ils portaient tous les deux une étoile jaune à leurs manteaux. Je restais sans voix, retenant Francis par le bras. Je n'avais encore jamais vu de Juifs portant une étoile et je pensais, réellement, qu'à Douarnenez, ce n'était pas une chose possible. Je croyais que notre communauté maritime, ouverte et solidaire, ne pourrait jamais accepter cela. Et pourtant, ils étaient là, tous les deux, remontant la rue à petits pas. Je ne voyais plus que leur étoile jaune et j'avais honte, honte que chez moi on puisse imposer cela à quelqu'un. L'humiliation était pour moi, pas pour eux deux, elle était pour moi qui ne portait pas d'étoile.

Un instant je me suis vu, traversant la rue, marchant vers ce grand vieillard pour l'embrasser et lui dire ces quelques mots qui parfois sont si importants. Je ne sais quelle pudeur m'a retenu, quelle timidité m'a cloué sur place, quelle peur d'être ridicule, peut-être, a brisé mon élan. Ils sont passés, bavardant tout bas, sans nous remarquer Francis et moi. J'ai continué mon chemin.

Aujourd'hui je regrette encore de n'être pas allé jusqu'au bout de mon geste. Il reste en moi comme un profond remords, une sourde insatisfaction que le temps n'effacera jamais.

Je sais pourtant, qu'en cette année 1943, mes bras n'avaient pas assez de force pour éloigner l'issue fatale qui attendait ces deux pauvres êtres. Un sombre camp de concentration aura, sans doute, pris leurs vies, car je ne les ai jamais revus.

Il me restera l'éternel regret de n'avoir pas su, ce jour-là, éclairer un peu le quotidien morose d'un grand-père et de sa petite-fille. Il me restera l'éternel regret de n'avoir pas fait ce pas, de n'avoir pas dit ces mots dont on se rappelle, ces mots porteurs d'un peu d'espoir qui font, qu'à la dernière seconde, on ne lâche pas prise... Il faut si peu de chose, parfois, pour sortir l'homme de sa solitude, pour le soustraire à l'exclusion qui le frappe...

Alors, un jour, bien plus tard, la rage au cœur, j'ai ramassé l'étoile jaune, invisible, sur le trottoir. Pour la porter.

Et si personne ne la voit c'est parce qu'elle est épinglée dans mon cœur, au carré des humiliés.



Max Jacob (1876-1944)

Mort au camp de Drancy parce qu'il était Juif.

Il aimait Douarnenez où il séjourna souvent.